

Promouvoir, Partager, Engager, Éclairer, Structurer et Insérer

#ALUMNISENGHOR

Réseau Alumni

# Charte et Règlement intérieur

Document validé à la 5e Assemblée générale des Alumni du 26 novembre 2022

# Réseau Alumni

## Charte et Règlement intérieur

Le présent document a été validé à la 5e Assemblée générale en ligne des Alumni du  
26 novembre 2022.

## Sommaire

<b>CHARTE</b>	<b>4</b>
Préambule	4
Chapitre préliminaire : Généralités	4
Article premier	4
Article 2 : principes et valeurs du Réseau	5
Principes	5
Valeurs	5
Chapitre I : Création et Champs d'application de la charte	5
Article 3 : Création du Réseau Alumni	5
Article 4 : Champs d'application de la charte	5
<b>Chapitre II : Objectifs du Réseau</b>	<b>5</b>
Chapitre III : les Organes du Réseau Alumni	6
Article 6 : Création des Organes	6
Article 7 : Assemblée générale du Réseau Alumni	6
Article 8 : Secrétariat exécutif	6
Chapitre IV : Dispositions finales	7
Article 9 : Langue	7
Article 10 : Interprétation de la Charte	7
Article 11 : Révision de la Charte	7
Article 12 : Dissolution du réseau	7
Article 13 : Entrée en vigueur de la Charte	7
<b>RÈGLEMENT INTÉRIEUR</b>	<b>8</b>
Chapitre I : L'Assemblée générale	8
Article premier : Désignation et composition	8
Représentants	8
Autres participants	8
Calendrier et organisation	8
Fonctionnement	8
Article 2 : Attributions de l'Assemblée générale	9
Chapitre II : Le Secrétariat exécutif	9
Article 3 : Composition du secrétariat exécutif et désignation de ses membres	9
Article 4 : Attributions du Secrétariat	10
Article 5 : Ressources	10
Chapitre III : Dispositions finales	10
Article 6 : Interprétation du Règlement intérieur	10
Article 7 : Entrée en vigueur du règlement intérieur	10
Annexes 1	12
Annexe 2	13

## CHARTRE

### Préambule

Considérant les valeurs les valeurs de Solidarité, de diversité, de partage d'expériences, d'engagement, de concertation qui guident l'action de la Francophonie et les valeurs de Solidarité, d'Ethique, de Respect, d'Innovation et d'Excellence de l'Université Senghor ;

Conscient de la nécessité impérieuse d'encourager, de stimuler et d'accélérer l'harmonisation des actions de la communauté des diplômés de l'Université Senghor dans le but d'améliorer le niveau de visibilité des Alumni ;

Attendu que la promotion du développement d'une collaboration harmonieuse entre bureaux pays Alumni requiert une coopération efficace qui passe essentiellement par la mise en place d'un mécanisme de coordination centré sur le réseautage ;

Vu la nécessité pour l'Université Senghor de pouvoir compter sur ses diplômés en vue de bâtir un réseau d'impact basé sur les bureaux pays Alumni ;

Considérant la volonté du Conseil d'Administration de l'Université Senghor d'accompagner la mise en place et la revitalisation des bureaux pays Alumni ;

Nous, parties à la présente Charte l'adoptons, comme instrument fondamental régissant nos interactions et collaborations.

### Chapitre préliminaire

#### Article premier

Aux fins de la présente Charte, les expressions suivantes s'entendent comme précisé ci-dessous :

- "Alumni" désigne les auditrices et les auditeurs régulièrement diplômés de l'Université Senghor, de ses campus décentralisés, ou de ses formations diplômantes à distance ;
- "Bureau" désigne l'ensemble des membres élus ou désignés pour représenter les Alumni au sein d'un Bureau Alumni dans un pays pays ;
- "Charte" désigne le présent texte qui encadre le réseau des Alumni ;
- "Conseil d'Administration" désigne l'Instance statutaire et suprême de l'Université Senghor qui fixe ses orientations stratégiques ;
- "Diplômé" désigne toute personne ayant obtenu un diplôme de l'Université Senghor, sur le campus à Alexandrie, dans ses campus décentralisés et dans ses formations diplômantes à distance.
- "Réseau Alumni" désigne l'ensemble des Alumni de l'Université Senghor ;

## #ALUMNISENGHOR

- "Secrétaire exécutif" désigne le Président ou son représentant au niveau du Bureau pays et qui est chargé de représenter le Réseau Alumni au sein du Conseil d'administration de l'Université Senghor ;
- "Université" désigne l'Université Senghor.

### Article 2 : principes et valeurs du Réseau Alumni

Principes :

- le respect des valeurs de solidarité, d'éthique, de respect, d'innovation et d'excellence l'Université Senghor ;
- la contribution au rayonnement de l'Université ;
- l'identification des Alumni et le renforcement des relations entre eux ;
- la promotion de la solidarité entre Alumni ;
- la convivialité des échanges ;
- la facilitation à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés par le système de parrainage ;
- l'intégration des Alumni dans les activités de formations de l'Université.

Valeurs :

En plus des valeurs de l'Université Senghor, les valeurs ci-après procèdent de l'apport de la présente Charte :

- la redevabilité, en tant que caution morale ;
- l'implication, entendue comme la participation des Alumni aux activités de l'Université et du Réseau Alumni ;
- le partage, en tant que moyens d'échanges interactifs des expériences et opportunités entre membres du Réseau Alumni.

### Chapitre I : Création et champs d'application de la charte

#### Article 3 : Création du Réseau Alumni

Par la présente charte, les bureaux pays des Alumni de l'Université Senghor instituent entre eux, un Réseau, ci-après dénommé « Réseau Alumni USenghor ». La présente charte constitue une première formalisation de cette création. Elle définit de façon cohérente et solidaire, les relations entre les bureaux Pays Alumni et leurs actions dans différentes instances de l'Université Senghor.

En vertu de la présente charte, le Réseau Alumni est institué pour une durée illimitée. Son éventuelle dissolution ne pourra se faire qu'en Assemblée générale des Alumni.

Le siège social du réseau est tournant. Le pays de résidence du Secrétaire exécutif en exercice du Réseau Alumni tient lieu de siège durant le mandat en cours.

#### Article 4 : Champs d'application de la charte

La présente Charte s'applique à l'ensemble des diplômés de l'Université Senghor, à Alexandrie et dans ses campus décentralisés et de ses formations diplômantes à distance.

L'adhésion au Réseau Alumni est d'office reconnue à tous les diplômés de l'Université et la qualité de membre se perd par décès.

### Chapitre II : Objectifs du Réseau

#### Article 5 : Les objectifs du réseau

Le Réseau Alumni se donne pour objectifs de :

- consolider l'esprit d'amitié, de fraternité et de solidarité qui s'est créé entre les diplômés, au cours de leur formation à l'Université ;
- promouvoir la circulation de l'information entre les membres ;
- accompagner les diplômés pour leur insertion professionnelle après la formation ;
- suivre le parcours professionnel des diplômés ;
- œuvrer à la promotion intellectuelle, professionnelle et sociale des Alumni de l'Université ;
- contribuer au rayonnement de l'Université en étroite collaboration avec ses instances en s'appuyant sur l'expérience de ses membres ;
- faire connaître l'Université et ses formations dans le monde ;
- contribuer au rayonnement de la Francophonie au plan national et international ;
- participer à l'œuvre de développement du continent africain, en entreprenant toutes activités pertinentes ayant un caractère économique, scientifique, culturel ou social.

### Chapitre III : les Organes du Réseau Alumni

#### Article 6 : Création des Organes

Aux termes de la présente Charte, les principaux organes du Réseau Alumni retenus sont l'Assemblée Générale et le Secrétariat Exécutif. L'Assemblée Générale peut également créer tout autre organe subsidiaire indispensable au fonctionnement du Réseau Alumni.

#### Article 7 : Assemblée générale du Réseau Alumni

L'Assemblée générale du Réseau Alumni se compose de tous les Alumni de l'Université Senghor. Elle tient sa session ordinaire tous les deux ans. Toutefois, elle peut tenir une session extraordinaire à la demande d'au moins  $\frac{2}{3}$  des bureaux pays Alumni.

L'Assemblée générale détermine l'orientation du Réseau des Alumni. Elle désigne le bureau pays chargé du Secrétariat exécutif du Réseau par tirage au sort. Les modalités dudit tirage sont précisées dans le règlement intérieur. Elle assure le suivi et le contrôle de la bonne exécution des activités du Secrétariat exécutif du Réseau.

Elle peut discuter de toutes questions ou affaires rentrant dans le cadre de la présente charte ou se rapportant au fonctionnement des bureaux pays Alumni.

#### Article 8 : Secrétariat exécutif

Le Secrétariat exécutif est assuré par le bureau pays Alumni tiré au sort dont le président ou la présidente représente les Alumni au Conseil d'Administration de l'Université Senghor.

Le Secrétariat exécutif est tiré au sort par l'Assemblée générale à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire qui se tient tous les deux ans. Chaque Assemblée générale tire au sort quatre bureaux pays Alumni devant assurer le Secrétariat exécutif successivement dans l'ordre de tirage.

Le Bureau pays Alumni tiré au sort bénéficie d'un mandat de six mois. Il présente à l'Assemblée générale du Réseau un rapport sur les activités du réseau à la fin de son mandat.

### Chapitre IV : Dispositions finales

#### Article 9 : Langue

La langue officielle et de travail du Réseau Alumni est le français.

#### Article 10 : Interprétation de la Charte

Toute décision relative à l'interprétation de la présente charte est prise par l'Assemblée générale des Alumni.

#### Article 11 : Révision de la Charte

L'Assemblée générale du Réseau a compétence pour amender la présente Charte. Le Secrétariat exécutif en fonction au moment de l'amendement de la Charte notifie à tous les bureaux pays toute révision apportée à la présente Charte.

#### Article 12 : Dissolution du réseau

Le Réseau des Alumni peut être dissous si tous les bureaux pays dénoncent la présente charte.

#### Article 13 : Entrée en vigueur de la Charte

La présente Charte prend effet à partir de son adoption par l'Assemblée générale du Réseau des Alumni de l'Université Senghor.

Fait à Alexandrie, le vingt-deux septembre deux mil vingt deux.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement intérieur complète la charte du Réseau Alumni et est adopté tout comme elle par l'Assemblée générale du réseau.

### Chapitre I : L'Assemblée générale

#### Article premier : Désignation et composition

##### Représentants

Tous les Alumni de l'Université Senghor participent à l'Assemblée générale du Réseau et chacun d'eux dispose d'une voix délibérative.

Pour être reconnu par l'Assemblée générale comme membre portant une voix délibérative, l'alumnus ou l'alumna doit avoir son profil à jour sur la plateforme Alumni de l'Université Senghor.

Un profil à jour sur la plateforme Alumni suppose :

- une photo de profil ;
- un CV ;
- la situation professionnelle actualisée ;
- les coordonnées personnelles et professionnelles.

Le secrétariat exécutif du Réseau tient à jour, et rend publique, une liste des membres représentant les bureaux pays à l'Assemblée générale.

##### Autres participants

Sans voix délibérative, peuvent participer aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires du Réseau, les étudiantes et étudiants en formation ainsi que les membres du personnel de l'Université Senghor.

##### Calendrier et organisation

L'Assemblée générale ordinaire du Réseau se tient une fois tous les deux ans. Elle est convoquée par le Secrétaire exécutif du Bureau pays Alumni en exercice.

L'ordre du jour de chaque Assemblée générale est envoyé au moins quinze (15) jours à l'avance à l'ensemble des Alumni par le Secrétaire exécutif du Réseau.

##### Fonctionnement

L'Assemblée générale a une session ordinaire tous les deux ans et une session extraordinaire à la demande des  $\frac{1}{5}$  des bureaux pays Alumni. L'Assemblée générale comprend tous les Alumni. Elle est présidée par le Secrétaire exécutif du réseau en fonction. Ne peuvent être traitées, lors de l'Assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.



Les décisions autres que la désignation du Secrétariat exécutif du Réseau sont prises par consensus. Le vote à la majorité des voix portées par les personnes physiques présentes est requis en dernier ressort.

## Article 2 : Attributions de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale est l'organe suprême du réseau. À ce titre, elle :

- détermine l'orientation générale du Réseau ;
- assure le suivi-contrôle des activités du Secrétariat exécutif ;
- organise la désignation des membres du Secrétariat exécutif ;
- créer des nouveaux organes subsidiaires le cas échéant ;
- adopte le budget de fonctionnement du Bureau exécutif ;
- se prononce sur les questions les plus importantes du réseau.

## Chapitre II : Le Secrétariat exécutif

### Article 3 : Composition du secrétariat exécutif et désignation de ses membres

Le Secrétariat exécutif du Réseau est représenté par le Bureau pays Alumni tiré au sort par l'Assemblée générale ordinaire pour un mandat six mois non renouvelable.

Quatre (4) bureaux pays Alumni sont tirés au sort sur la base des critères ci-dessous précisés à l'occasion de l'Assemblée générale pour assurer le Secrétariat exécutif dans l'ordre du tirage tous les deux ans.

La séance de tirage au sort des bureaux pays Alumni est organisée sous la direction du président de l'Assemblée générale.

Tous les bureaux exécutifs pays remplissant les conditions suivantes sont candidats et peuvent faire l'objet de tirage :

- disposer de textes statutaires (statuts et règlement intérieur) régulièrement établis ;
- être légitime (respect du mandat) conformément aux dispositions des statuts et du présent règlement intérieur ;
- être régulièrement enregistré au sein de son pays en tant que association ;
- avoir tous les membres du bureau pays inscrits et leurs profils à jour sur la plateforme Alumni ;
- avoir 20% des Alumni du pays inscrit sur la plateforme Alumni avec leurs profils et leurs informations à jour.

Après désignation, le bureau pays Alumni retenu pour le Secrétariat exécutif du réseau fait une déclaration écrite de politique générale adressée aux présidents des bureaux dans les quinze jours suivants sa désignation.

## #ALUMNISENGHOR

Le mode de désignation est réalisé par le tirage d'un bulletin comportant le nom du bureau dans une urne contenant les bulletins de tous les bureaux éligibles. Est désigné Secrétaire exécutif le président ou la présidente du bureau dont le nom aura été tiré. Il assure son mandat avec les membres de son bureau.

La date de désignation du Secrétariat exécutif est celle de l'Assemblée générale ; la fin de mandat intervient six (6) mois après cette date.

### Article 4 : Attributions du Secrétariat

Le Secrétaire exécutif est le plus haut représentant du réseau. Il est invité, en cette qualité, à toutes les réunions du Conseil d'Administration de l'Université Senghor qui se déroulent durant son mandat ainsi qu'aux Assemblées générales des Bureaux pays des Alumni.

Le secrétaire exécutif assure l'exécution des délibérations de l'Assemblée générale et celles des bureaux pays en lien avec le réseau. Il représente le Réseau durant toute la durée de son mandat pour toutes questions concernant les Alumni.

Le Secrétaire exécutif est investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous les actes permis au Réseau, à l'exception des actes nécessitant une décision de l'Assemblée générale.

Il assure la gestion quotidienne en qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes du budget du Réseau ;

Il est responsable de la communication et assure la transmission des informations du Réseau ; il adresse le rapport des activités du Réseau réalisées durant son mandat, dans les quinze jours qui précèdent la fin de son mandat. Il est chargé des convocations, de la rédaction des procès-verbaux et de la tenue du registre des délibérations.

### Article 5 : Ressources

Les ressources du Réseau se composent :

- des cotisations des membres ;
- des subventions qui pourront lui être accordées par l'Université Senghor ;
- des subventions des partenaires.

## Chapitre III : Dispositions finales

### Article 6 : Interprétation du Règlement intérieur

Toute décision relative à l'interprétation du présent Règlement intérieur est prise par l'Assemblée générale des Alumni.

### Article 7 : Entrée en vigueur du règlement intérieur

Le présent règlement prend effet à partir de son adoption par l'Assemblée générale du Réseau des Alumni de l'Université Senghor.

Fait à Alexandrie, le vingt-six septembre deux mil vingt-deux.

*Le présent document a été relu, corrigé et complété en mode collaboratif par Thierry Verdel, Siddiq Aboubakar Nondichao, Christian Calixte, Joseph Ilunga Kilisha, Yarbondja Guinansoa, Fousseyni Traoré, Abel Nanéma, Raphaël Bajay, sur une base préparée par **Mamadou Bobo Barry**, stagiaire au sein du programme Alumni de l'Université Senghor.*

## Annexes 1

- [Présentation programme Alumni](#)
- [Liste des membres des bureaux pays Alumni](#)
- [Pilotage Réseau Alumni - S1 - 2023](#)
- [Pilotage Réseau Alumni - S2 - 2023](#)
- [Pilotage Réseau Alumni - S1 - 2024](#)
- [Pilotage Réseau Alumni - S2 - 2024](#)
- [Trombinoscope bureau Alumni du Bénin](#)
- [Trombinoscope bureau Alumni du Burkina Faso](#)
- [Trombinoscope bureau Alumni du Cameroun](#)
- [Trombinoscope bureau Alumni de l'Égypte](#)
- [Trombinoscope bureau Alumni de la Guinée](#)
- [Trombinoscope bureau Alumni de Haïti](#)
- [Trombinoscope bureau Alumni de Madagascar](#)
- [Trombinoscope bureau Alumni du Niger](#)
- [Trombinoscope bureau Alumni de la RDC](#)
- [Trombinoscope bureau Alumni du Rwanda](#)
- [Trombinoscope bureau Alumni du Sénégal](#)
- [Trombinoscope bureau Alumni du Tchad](#)
- [Trombinoscope bureau Alumni du Togo](#)

## Annexe 2

## Caractéristiques des Bureaux pays Alumni

Pays	Année de création	Date de la dernière assemblée générale électorale (JJ/MM/AAAA)	Dénomination	Titre du 1er Responsable	Existence Statuts	Existence Règlement intérieur	Enregistrement national	Date d'enregistrement national	Effectif membres bureau	Durée mandat (ans)
<a href="#">Bénin</a>	1997	08/01/2021	AIDUS	Présidente	Oui	Oui	Oui	Non précisé	5	3
<a href="#">Burkina Faso</a>	2021	05/12/2021	AIDUS	Président	Oui	Oui	Oui	4/11/2022	7	3
<a href="#">Cameroun</a>	1995	27/08/2022	AIDUS	Président	Oui	Oui	Oui	14/12/1995	6	3
Comores	2018	25/04/2018	AIDUS	Président	Oui	Oui	Oui	Non précisé	5	2
Congo	1998	22/10/2022	AIDUS	Président	Non	Non	Non	Na	6	3
Côte d'Ivoire*			AIDUS	Président	Non	Non	Non	Na	1	
<a href="#">Égypte</a>	2022	24/06/2022	ADUS	Coordonnatrice	Oui	Oui	Non	Na	3	4
<a href="#">Guinée</a>	2013	05/02/2022	AIDUS	Président	Non	Non	Non	Na	5	2
<a href="#">Haïti</a>	2018	02/07/2018	ADUS	Coordonnateur	Oui	Non	Oui	08/04/2021	5	3
<a href="#">Madagascar</a>	2021	18/07/2021	AIDUS	Présidente	Oui	Oui	Non	Na	5	3
Mali	1995		AIDUS	Président	Non	Non	Oui	11/09/2012	16	3
<a href="#">Niger</a>	2000	06/11/2023	AIDUS	Présidente	Oui	Oui	Oui	18/08/2000	5	3
<a href="#">RDC</a>	1999	19/08/2021	AIDUS	Président	Oui	Oui	Oui	29/10/2020	6	3
<a href="#">Sénégal</a>	2003	08/01/2022	AIDISSEN	Président	Oui	Oui	Oui	15/03/2003	8	2
<a href="#">Tchad</a>	1995	04/06/2022	AIDUS	Président	Oui	Oui	Oui	25/03/1995	8	2
<a href="#">Togo</a>	2007	12/03/2022	AIDUS	Président	Oui	Oui	Oui	27/07/2022	5	2

# #ALUMNISENGHOR

Un Réseau d'IMPACT



+1.5K



+1,2K



10



47



45